

**DÉLIBÉRATION N° 24/02-01  
COMITÉ SYNDICAL  
EN SÉANCE DU VENDREDI 16 FÉVRIER 2024**

**OBJET : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
PREMIER BILAN DES CONSÉQUENCES DU CYCLONE TROPICAL BELAL ET DES INTEMPE-  
RIES SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE.**

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, et le **VENDREDI 16 FÉVRIER 2024 à 10h08**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en deuxième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **02 FÉVRIER 2024**. Clôture de la séance à **12h14**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Il s'agit de M. Maurice GIRONCEL Président du SIDÉLEC Réunion / M. Éric DELORME, 2<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Harry MOREL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Yolain OLIVATE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué suppléant de la commune de Cilaos / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon / M. HIPPOLYTE Henry, Délégué titulaire de la Commune du Port / M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. Stéphano DIJOUX 1<sup>er</sup> Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre par M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion / M. Mathieu HOARAU, 5<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé par M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon.

**SONT ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE** : Néant.

**SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE** : Néant.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS** : M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins / M. Dominique PANAMBALOM Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose / M. André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

**SECRETARIAT DE SÉANCE** : Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. Monsieur Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 18 sur 24 (16 présents et 2 représentés).

**DÉLIBÉRATION N° 24/02-01  
COMITÉ SYNDICAL  
EN SÉANCE DU VENDREDI 16 FÉVRIER 2024**

**OBJET : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE  
PREMIER BILAN DES CONSEQUENCES DU CYCLONE TROPICAL BELAL ET DES INTEMPE-  
RIES SUR LE RESEAU ELECTRIQUE.**

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral N° 680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité  
du Département de la Réunion - SIDÉLEC RÉUNION ;*

*Vu les Statuts révisés du SIDELEC Réunion ;*

*Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020,  
relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion ;*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

**LE COMITÉ SYNDICAL**

- **ARTICLE 1 : Prend acte** du 1<sup>er</sup> bilan post cyclone Belal présenté par EDF Réunion ;
- **ARTICLE 2 : Prend acte** d'un retour d'expérience (REX) à travers une prestation externalisée com-  
mandée par EDF Réunion ;
- **ARTICLE 3 : Prend acte** du débat et des échanges entre les délégués du SIDELEC Réunion et EDF ;
- **ARTICLE 4 : Charge** Monsieur le Président du SIDELEC Réunion et son Directeur Général des Ser-  
vices de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Départe-  
ment de la Réunion ;
- **ARTICLE 5 : Autorise** Monsieur le Président du SIDELEC Réunion à signer tous les documents y  
afférents.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le  
Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publica-  
tion.

*Pour extrait certifié conforme*

*Le Président du SIDÉLEC REUNION  
Maurice GIRONCEL.*

